



MAIRIE DE

VILLABÉ

Villabé, le 19/09/2014

**COMPTE RENDU SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 09 2014**

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Monsieur Karl DIRAT,  
Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur François DOUET, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame HADI-LEROY Anissa, Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Pascal LAMBLE, Monsieur Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAOUI, Monsieur Robert NIETO, Madame Magalie NIETO, Monsieur Franck PIED, Madame Cécile ROSSIGNOL, Madame Monique ROULY, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Delphine VANDERPLANCKE-BONIFAS, Madame Nicole WAGHEMACEKER.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Monsieur Franck PIED,  
Madame Yveline CAILLERET donne procuration à Monsieur François DOUET,  
Madame Caroline CORTESI donne procuration à Monsieur Karl DIRAT,  
Madame Irène MAGGINI donne procuration à Cécile ROSSIGNOL,  
Monsieur Denis MAUREL donne procuration à Monsieur Frédéric FAURE.

**ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :** Monsieur Gilles CUMUNEL (arrivé à 19h56), Monsieur Patrice DUBOZ, Madame Isabelle WIRTH.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Delphine VANDERPLANCKE-BONIFAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

---

La séance est ouverte à 19h34.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**1. A l'unanimité, 26 voix POUR dont 05 par procuration :**

APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 20 juin 2014.

**2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :**

Liste des décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 20 juin 2014.

Décision FIN n° 15/2014 en date du 03/07/2014 :

Il est passé avec Madame GIROUARD Ingrid une convention concernant la location d'un logement communal situé au, 11 rue jean Jaurès, 1<sup>er</sup> étage. La présente convention est établie à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014. Le montant du loyer hors charges s'élèvera au 1<sup>er</sup> Novembre 2014, à 485,00€ et sera réglé à terme échoir.

Décision ST/ADM n° 16/2014 en date du 10/07/2014 :

Il est passé avec la Société SIIDEF, représentée par M. BELVAL, sise 3 impasse Jean Jaurès – 91290 ARPAJON, un contrat de maintenance des extincteurs des bâtiments communaux. Le contrat, d'une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois, est conclu sur la base de 1 538,44€ H.T soit 1 846,16€ T.T.C et prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Décision ST/ADM n° 17/2014 en date du 06/08/2014 :

Il est passé avec la société ADIC, sise BP N° 72002 – 30702 UZES Cedex, des contrats de maintenance et assistance téléphonique pour les logiciels du service « Etat Civil ». Les contrats, d'une durée d'un an renouvelable deux fois, prennent effet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour les logiciels « Guide Etat Civil » et « Mariage des étrangers ». Les contrats en totalité sont conclus sur la base de 100€ HT.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

**3. Affaires financières**

M. le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice ROUZIC, premier Adjoint au Maire et chargé de la stratégie financière et du développement économique.

**A- APPROBATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFB) EN FAVEUR DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES OU JEUNES ENTREPRISES UNIVERSITAIRES.**

A la majorité des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 03 par procuration – 05 CONTRE dont 02 par procuration :

**DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les « jeunes entreprises innovantes » et les « jeunes entreprises universitaires » pendant une durée de 7 ans.

**B- APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET VILLE 2014.**

A la majorité des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 03 par procuration – 05 CONTRE dont 02 par procuration :

**APPROUVE** la Décision Modificative n° 2 telle qu'elle a été exposée.

**C- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ENTRAIDE AUX HANDICAPES DE VILLABE »**

A l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 par procuration :

**DECIDE** d'allouer une subvention de 500,00 € à l'Association « Entraide aux Handicapés de VILLABE »

M. le Maire reprend la parole.

**4. Affaires administratives**

**A- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE.**

A l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 par procuration :

**DECIDE** d'autoriser le Maire à lancer et signer un marché de services pour l'entretien des espaces verts de la commune selon la procédure adaptée des articles 28, 30 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché est conclu pour une durée de un an renouvelable trois fois à partir du 1er janvier 2015.

**B- AUTORISATION DE PASSER ET SIGNER UN MARCHE DE TRAVAUX  
POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

A l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 par procuration :

**DECIDE** d'autoriser le Maire à lancer et signer un marché de travaux pour l'entretien d'entretien de la voirie communale selon la procédure adaptée des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché est conclu pour une durée de un an renouvelable trois fois à partir du 1er janvier 2015.

**C- APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT CONCERNANT LA HALTE - GARDERIE « MELUSINE ».**

A l'unanimité – 26 voix POUR dont 05 par procuration :

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement concernant la halte - garderie « Mélusine » telle qu'elle a été exposée.

**D- APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-  
GARDERIE « MELUSINE ».**

M. le Maire donne la parole à Madame Nadia LIYAOUI, Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance.

**NOTE** l'arrivée de Monsieur Gilles CUMUNEL à 19h56.

A l'unanimité – 27 voix POUR dont 05 par procuration :

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la halte-garderie « Mélusine » tel qu'il a été exposé.

M. le Maire reprend la parole.

**E- CREATION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS  
DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS.**

A l'unanimité – 27 voix POUR dont 05 par procuration :

**DECIDE** :

- De créer un CHSCT unique entre la collectivité de VILLABE et le C.C.A.S,
- De fixer le CHSCT auprès de la commune de VILLABE,
- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal, le nombre de représentants suppléants,
- De maintenir le paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,
- De recueillir par le CHSCT l'avis des représentants de l'établissement.

**F- FIXATION DU NOMBRE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DES  
ELUS AU COMITE TECHNIQUE (CT) DE LA COMMUNE.**

A l'unanimité – 27 voix POUR dont 05 par procuration :

**FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal, le nombre de représentants suppléants.

**DECIDE** :

- de maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

- de recueillir par le Comité Technique l'avis des représentants de la collectivité.

**G- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

A l'unanimité – 27 voix POUR dont 05 par procuration :

DÉCIDE d'adopter les fermetures et créations de postes proposées en exposé.

**H- PREND CONNAISSANCE DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SIARCE.**

Le document est consultable en Mairie pendant les heures d'ouverture.

**I- PREND CONNAISSANCE DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) AU REGARD DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2002/49/CE.**

Le document est consultable en Mairie pendant les horaires d'ouverture.

**5. Urbanisme**

**A- APPROBATION DES OBJECTIFS DE REALISATION DES PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX EN APPLICATION DES OBLIGATIONS LEGALES DE LA LOI SRU.**

A l'unanimité des suffrages exprimés – 21 voix POUR dont 03 par procuration – 06 ABSTENTIONS dont 02 par procuration:

ADOpte les principes suivants :

- assurer l'équilibre entre habitat pavillonnaire et logements collectifs,
- préserver le centre-ville de la densification et du bouleversement de son équilibre urbain,
- mettre à l'étude dès maintenant, sur les terrains situés au sud de la Petite Nacelle, la réalisation d'un éco-quartier de plusieurs centaines logements dont 30 % au moins serait réservés au social. Afin de rendre ces terrains constructibles, le Conseil Municipal a déjà approuvé la révision générale du PLU lors de sa réunion du 20 juin dernier,
- réaliser sur le secteur des Coudras (zone AUB du PLU), en concertation avec les riverains, une opération 100 % sociale de 70 à 80 logements, permettant de répondre immédiatement aux objectifs triennaux fixés par le Préfet.

**6. Information sur le projet de fusion d'agglomérations en Ile de France proposé par le Préfet de région.**

Par application de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), le Préfet de région a réuni le 28 août dernier la Commission Régionale de Coopération Intercommunale pour lui présenter son projet de fusion d'agglomérations en Ile de France.

Le dossier complet, comprenant notamment le rapport du Préfet de région, est consultable en mairie aux heures d'ouverture ou sur le site Internet de la préfecture de région Ile de France : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr) – rubrique « Nouveau Grand Paris ».

L'avis du Conseil Municipal sur ce dossier sera sollicité lors d'une prochaine réunion à tenir impérativement avant le 28 novembre 2014.

**7. Motion concernant les conséquences de l'application de la réforme des professions réglementées aux pharmaciens.**

06 dont 02 par procuration du groupe « Pour VILLABE » prennent acte de la présentation de cette motion et décident de ne pas participer au vote.

21 dont 03 par procuration APPROUVENT la motion de soutien à la profession des pharmaciens ainsi qu'au commerce local pour demander au Gouvernement de ne pas appliquer aux pharmacies la réforme des professions réglementées.

## **8. Questions orales**

### **Question du groupe « POUR VILLABE »**

#### **1 - Budget**

Vous avez déclaré au journaliste du Républicain, lors de la passation de pouvoir du 5 avril, je cite les propos recueillis : « *durant les treize années que j'ai passées dans les rangs de l'opposition locale, j'ai eu maintes et maintes fois l'occasion de prendre connaissance des différentes dossiers traités dans la commune. Avec mon adjoint chargé des finances, nous allons étudier le budget qui risque de nous dévoiler pas mal de surprises* » et le journaliste d'ajouter : « *redoute Karl DIRAT qui estime que Villabé est une localité endettée* ».

Monsieur le Maire, qu'en est-il aujourd'hui ? Avez-vous fait faire un audit sur les finances communales ? Si non, qu'attendez-vous pour le faire ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Comptez-vous en faire un article dans le bulletin municipal pour tenir les villabéens au courant de l'état dans lequel vous avez trouvé les finances et les informer que la municipalité précédente vous a laissé un budget excédentaire d'environ **1 450 000€** contrairement à ce que vous leur avez dit et redit pendant votre campagne électorale !

### **Réponse du groupe « AGIR POUR VILLABE »**

**Oui, notre commune est endettée.** Et pour cause, il suffit de consulter les données du site du ministère des finances pour connaître le montant de notre dette. Nos prédécesseurs avaient décidé d'emprunter plus de 7,4 millions d'euros de 2006 à 2007 et de réemprunter 1,8 millions d'euros en 2009 sans anticiper la baisse des recettes fiscales après l'acceptation d'un pacte financier défavorable qui avait pour conséquence le transfert total de la Cotisation Foncière des Entreprises à la communauté d'agglomération.

Il restait donc à rembourser environ **6 750 000 €** au 31/12/2013. L'annuité de la dette s'élève à 685 000 € pour 2014. Les ratios budgétaires révèlent quant à eux un taux d'endettement encore très élevé pour une commune de **5 000** habitants et les perspectives de retour à une situation normale sont désormais fixées à **2017** dans la mesure où nous n'aurions pas recours à l'emprunt.

**Vous souhaitez rappeler aux Villabéens le résultat du budget 2013** mais omettez de préciser que la section investissement était déficitaire d'environ **1 355 000 €** principalement en raison du remboursement en capital des emprunts. Le budget n'était à l'équilibre que grâce au virement du bénéfice de la section fonctionnement. Malheureusement les charges ne cessent d'augmenter alors que les perspectives de recettes fiscales ainsi que de versement de dotation globale de fonctionnement sont à la baisse. Cet endettement nous ôte donc toute marge de manœuvre en matière d'investissements nécessaires et indispensables pour notre commune.

**Oui, un audit interne de nos finances a donc débuté.** A ce sujet, des pratiques surprenantes ont été constatées telles que, par exemple, le remboursement de certains frais personnels non liés à l'activité d'élu.

Mais notre équipe s'est avant tout attachée à étudier les dépenses en matière de ressources humaines qui représentent au passage 40 % des dépenses de fonctionnement de notre budget.

Le constat dans ce domaine est accablant. Des décisions irréfléchies et qui relèvent de la seule initiative de l'équipe sortante, ont coûté très cher à notre collectivité.

Le simple fait d'évincer l'ancienne Directrice Générale des Services pour incompatibilité d'humeur, a engendré une dépense de plus de **320 000 €** depuis 2008 car la législation obligeait la commune à prendre en charge une formation et un congé spécial. Précisons que notre municipalité doit toujours la rémunérer et ce, jusqu'en juillet 2015 !

Autre exemple, la gestion approximative d'un licenciement d'un personnel municipal aura coûté aux Villabéens plus de **38 000 €** en 2014 après qu'une décision de justice oblige la commune à la reconstitution de la carrière de cet agent et à sa réintégration dans nos effectifs.

Alors soyez sans inquiétude, notre examen de votre historique budgétaire et des pièces de dépenses continue minutieusement. Nous ne manquerons donc pas d'informer les Villabéens des conclusions de cet audit financier dès que possible.

#### **Question du groupe « POUR VILLABE »**

##### **2 - Logements**

Dans la lettre du Maire n° 3, de septembre 2014, vous semblez faire découvrir aux Villabéens, que le Préfet venait de déclarer Villabé en carence de logements et là encore, **Vous mentez aux Villabéens**.

**La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains**, couramment appelée **loi SRU** est un texte qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France.

Son article le plus notoire est l'article 55, qui impose aux villes de disposer d'au moins 20 %, porté à 25 % par la **loi ALUR** (loi n° 2014-366 du **24 mars 2014** pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de logements sociaux, avec l'obligation d'une mixité sociale.

Ce n'est donc pas une nouveauté comme vous semblez le faire croire. Et vous le saviez évidemment puisque vous êtes un élu de longue date. Bien entendu, en passant de 20 à 25 %, l'amende augmente en conséquence.

Vous vous engagez à produire au moins 70 logements et contradictoirement vous voulez annuler le permis des 42 logements en centre ville.

Pouvez-vous nous expliquer ou vous allez les construire ?

#### **Réponse du groupe « AGIR POUR VILLABE »**

Si Madame MAGGINI avait été présente, je lui aurais dit que je suis très surpris par sa question mais surtout par sa méconnaissance des mécanismes de la loi SRU après tant d'années passées en mairie.

En effet, c'est la première fois que le Préfet prend un arrêté constatant la carence de Villabé en matière de logement social pour la période 2011-2013 (arrêté n° 329 – 2014-DDT-SHRSU du 13 août 2014) car Madame MAGGINI n'a pas tenu les engagements fixés par l'Etat sur la dernière période triennale 2011-2013. Cet arrêté de carence constate qu'elle n'a programmé que 9 logements sociaux au lieu des 43 logements demandés pour cette période.

Quelle cesse, avec les membres de son groupe de mentir aux Villabéens, de faire circuler des rumeurs ce n'est pas digne d'un élu de la république.

Aujourd'hui, je suis en mesure et en fonction afin de dire la vérité toute la vérité en toute transparence et avec l'ensemble des conseillers municipaux de mon groupe nous le ferons durant toute la durée de notre mandat. **C'est cela aussi le changement.**

Par sa faute ainsi que par celle de son prédecesseur, la contribution financière s'alourdit de **79 %**, passant de **95 000 € à 179 000 €**, laquelle devra être durablement supportée par les contribuables villabéens !

L'Etat nous lance aujourd'hui un véritable défi :

1. **payer annuellement cette contribution** financière jusqu'à ce que la situation soit rétablie,
2. **tenir les engagements fixés** en programmant **71 logements sociaux** sur la période triennale 2014-2016,
3. **parvenir à 25 %** de logements sociaux à l'horizon 2025.

Dans sa question elle évoque les 42 logements que je voulais faire arrêter. A ce stade de ma réponse, je souhaiterais juste savoir si vous avez connaissance de la situation dans laquelle se trouvent actuellement les riverains de votre projet. Celui du terrain des « chiens d'aveugle » situé ruelle aux Brunets. Imaginez, vous vous endettez pour acheter une maison ou vous souhaitez vendre votre bien et vous apprenez qu'un projet de 42 logements, immeubles et maisons, sera construit en bordure de votre propriété sans qu'il n'y ait eu la moindre concertation...

Elu le 5 avril, j'ai rencontré le 7 avril le PDG de PIERRES ET LUMIERES afin de tenter de trouver une solution pour stopper ce que Madame MAGGINI avait entrepris. Sauf à verser à Pierres et Lumières des sommes considérables **800 000 à 1M €** en contrepartie des frais engagés, bien au-delà des **179 000 €** évoqués tout à l'heure.

Malheureusement, et contre ma volonté, cette opération est trop engagée aujourd'hui pour qu'on puisse la réduire, voire l'arrêter.

Là encore, Madame MAGGINI porte la responsabilité du vif mécontentement des riverains et des futures nuisances au cœur même de notre village (*futures incivilités dues aux manques de places de stationnement...*)

Pour répondre à votre dernière question. Où vais-je construire ces 70 logements ?

Mon objectif est de tendre vers les contraintes fixées par l'Etat sans défigurer Villabé. Il s'articule en deux volets :

\* **dans un premier temps**, tenir le nouvel engagement triennal en programmant la construction d'au moins **71 logements sociaux** dans le secteur AUB du PLU. Je souhaite aussi inclure dans ce projet l'achat d'un programme privé de 12 logements situés à proximité du cimetière ainsi que la réalisation de **4 à 6 logements sociaux** à destination des Villabéens dans la maison léguée par Mme RIGAULT en face du restaurant le Bilboquet.

\* **Dans un second temps**, mettre à l'étude la réalisation d'un éco-quartier dans l'actuelle zone N du PLU longeant l'Essonne au sud d'INAPA. Je souhaite permettre aux Villabéens d'accéder aux rives de l'Essonne dans un quartier à taille humaine durable et rénové.

C'est bien le sens de la délibération que nous avons votée tout à l'heure.

#### **Question du groupe « POUR VILLABÉ »**

##### **3 – Rythmes scolaires**

La rentrée scolaire s'est déroulée, je suppose, dans le calme dans les deux groupes scolaires, avec comme nouveauté, l'application des nouveaux rythmes liés à la réforme scolaire. Les cours sont désormais imposés le mercredi matin.

Vous avez été dans l'obligation d'appliquer, à la rentrée, les dispositions que nous avions prises en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants et l'éducation nationale malgré votre envie de rejoindre le mouvement illégal des « **Maires Frondeurs** ». Vous avez perdu trois mois, à vous demander dans quel camp resté, au détriment des familles et des enfants qui auraient souhaité une rentrée plus sereine.

Et pendant ces trois mois de fronde, vos collègues de l'agglomération ont profité des ressources que leur a proposées la communauté d'Agglo en termes d'activités culturelles, sportives ou artistiques à titre gracieux ou pour un coût défiant toute concurrence. Par ailleurs, les villes sont bénéficiaires du fond de compensation pour un montant de 50 € par élèves. Est-ce que ce fond est inscrit dans les recettes et quels sont les projets pour les appréhender de manière éducative.

Que comptez-vous faire dans les mois à venir ? (*organisation, coût pour les familles, coût pour la municipalité*)

#### **Réponse du groupe « AGIR POUR VILLABÉ »**

La rentrée scolaire 2014/2015 à Villabé s'est effectivement déroulée dans le calme.

**Nous l'avions bien préparée** avec les enseignants, les parents d'élèves et tous les personnels qui ont œuvré cet été pour rénover nos écoles. Nous n'avons pas perdu de temps puisque le 2 septembre le dispositif municipal était en place.

J'ai pu constater avec Frédéric FAURE et Nadia LIYAOUI, le jour de la rentrée en visitant toutes les classes que tout était bien en ordre de marche et notamment les nouveaux tableaux numériques que nous avons fait installer.

**Je profite ici pour remercier tout le personnel communal** qui s'est mobilisé afin que cette rentrée se déroule dans d'excellentes conditions afin que la sécurité des enfants soit assurée. Nous allons aussi veiller à ce que les familles ne subissent pas une augmentation des tarifs à cause des activités périscolaires (*temps d'activités, étude, garderie*).

**Selon vos affirmations nous aurions perdu 3 mois** ? Quelle perte de temps ? Elus le 5 avril comment pouvions nous rattraper en 3 mois votre absence de motivation à mettre en place des activités périscolaires ?

**Après avoir concerté toutes les parties concernées** (*inspection académique, enseignants, parents d'élèves et personnel communal*), nous avons décidé de respecter la loi.

**Aujourd'hui, une étude** est en cours afin que ce temps récréatif de **45 minutes** soit progressivement transformé en **activités plus culturelles, sportives ou ludiques**.

**Première étape** : nous avons recensé les locaux disponibles dans chaque établissement.

**Seconde étape** : nous allons les remettre en état puis les équiper afin d'accueillir par rotation des groupes d'enfants qui disposeront de matériels tels que des jeux de sociétés et de l'encadrement en personnel nécessaire. Quelques exemples : classe vide à l'élementaire Jean Jaurès, Algeco à l'école maternelle Ariane, et à l'école primaire Ariane, Espace jeunes.

**Troisième étape** : celle-ci consistera à former les personnels ATSEM afin de leur permettre un meilleur accompagnement des enfants.

Pour 2014 nous appliquons le budget voté qui ne prévoyait pas de ressources hors frais de personnel. Nous faisons donc avec nos moyens.

La mise en place de ces « *rythmes scolaires* » avec l'accueil d'enfants supplémentaires dans notre cantine le mercredi et leur accueil le soir de 15h45 à 16h30 a engendré une dépense globale en personnel et en coûts supplémentaires de cantine le mercredi évaluée à **18 102,36 €**. Le fond d'amorçage permettra à notre commune de toucher **34 350€** qui seront versés en trois fois.

Nous utiliserons les **16 248 €** disponibles pour financer des activités périscolaires que nous mettrons en place lors du temps récréatif de 45 minutes.

Il nous reste l'imagination et la volonté de bien faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Karl DIRAT

  
Le secrétaire de séance,  
Delphine VANDERPLANCKE-BONIFAS

